

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE

OBJET : Fete de quartier Saint jean

La Maire de la Ville d'ARBOIS,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU la demande de Madame

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement d'une fête de quartier il est nécessaire de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement.

ARRETE

Article 1 : Le demandeur est autorisé à effectuer des réunions de quartiers comme énoncé dans sa demande ;

Le 30 mai 2026, Quartier Saint jean Terrain de basket (espace vert)

Article 2 : Des panneaux réglementaires peuvent être demandés aux services techniques de la ville. En cas de besoin.

Article 3 : La police municipale, la gendarmerie seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie
- La Police Municipale
- Les Services Techniques Municipaux
- Mmr



ARBOIS, le 31 mars 2026

Mme La Maire

Valérie DEPIERRE